

Les oiseaux face aux drones

(21.06.2017)

Quel est l'effet des drones sur les oiseaux et les autres animaux sauvages? Une étude de la Station ornithologique suisse de Sempach révèle que les oiseaux tendent à réagir plus fortement que les autres animaux. Plus un drone est grand et bruyant, et plus il s'approche directement d'un oiseau, plus ce dernier réagira fortement. La Station a élaboré des recommandations visant à limiter les dérangements.

Sempach. – L'utilisation de drones est de plus en plus courante, et à des fins très diverses. Problème : ils évoluent dans l'espace aérien inférieur, où les oiseaux n'étaient normalement pas dérangés jusqu'à présent. Il est donc légitime de se demander si et dans quelle mesure ces engins sont perçus par les oiseaux comme une intrusion ou un danger. La Station ornithologique a étudié l'état actuel des connaissances sur l'effet des drones sur l'avifaune et sur les autres animaux.

Cette étude montre que les oiseaux réagissent généralement plus fortement aux drones que les autres animaux. Mais on note aussi des différences entre les espèces. Si certaines se montrent simplement plus attentives à proximité d'un drone, d'autres prennent la fuite même lorsque le drone est très éloigné. Les oiseaux semblent souvent ne pas réagir aux drones, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils n'en subissent pas les effets. Les oiseaux nicheurs, par exemple, quittent rarement leur nid, même en présence de perturbations, bien qu'ils peuvent ressentir du stress.

Différents facteurs conditionnent la réaction de l'oiseau : si le drone s'approche directement de lui, l'oiseau prend généralement la fuite ; les appareils avec moteur à essence déclenchent davantage de réactions que les appareils électriques, du fait qu'ils sont plus bruyants ; un drone de grande taille fait fuir l'oiseau plus loin qu'un petit ; les oiseaux seuls ou en petits groupes fuient plus tard que les nuées ; enfin, on note que les grands oiseaux réagissent davantage que les petits.

Ces observations ont permis à la Station ornithologique de formuler des recommandations visant à limiter le plus possible l'influence des drones sur les oiseaux et les autres animaux. La Station va collaborer au cours de ces prochains mois avec les autorités, les utilisateurs de drones et les acteurs de la



Les drones évoluent dans l'espace aérien inférieur, c'est-à-dire là où les oiseaux n'étaient pas dérangés jusqu'à présent.

photo © Marcel Burkhardt

Image en qualité d'impression



Les oiseaux d'eau (ici un Canard souchet) ont besoin de zones à l'abri des dérangements. S'ils doivent régulièrement fuir, ils risquent de s'affaiblir gravement, voire dans les cas extrêmes de mourir d'épuisement, particulièrement en hiver.

photo © Mathias Schäf

Image en qualité d'impression

protection de la nature, c'est-à-dire avec une large base, pour développer des directives garantissant une utilisation des drones respectueuse de la faune sauvage.

L'utilisation gratuite n'est consentie que dans le cadre de ce communiqué de presse et avec la mention correcte de l'auteur.

Les dérangements sont un problème croissant pour les animaux sauvages, qu'il convient de prendre au sérieux. Il est dramatique, notamment, que les oiseaux interrompent leur nidification ou renoncent à nidifier. Dans les cas extrêmes, un oiseau ou un autre animal régulièrement forcé de fuir risque de mourir d'épuisement.

La Station ornithologique recommande :

- de ne pas décoller ni atterrir près d'un oiseau, et d'éviter les manœuvres à leur proximité
- de ne jamais diriger l'appareil directement sur un oiseau et de faire immédiatement demi-tour si les oiseaux montrent une réaction
- de privilégier les appareils de petite taille et peu bruyants
- de renoncer aux vols le long des parois rocheuses, en particulier de février à juillet, soit pendant la période de nidification d'espèces sensibles comme le faucon pèlerin ou le grand-duc d'Europe
- de renoncer aux vols dans et par-dessus les réserves naturelles, et de rester à une distance minimum de 200 m de ces zones
- de respecter impérativement les interdictions de vol telles qu'imposées dans les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs et dans les districts francs fédéraux

Sources:

Mulero-Pázmány, M., S. Jenni-Eiermann, N. Strebel, T. Sattler, J. J. Negro & Z. Tablado (2017). Unmanned Aircraft Systems as a new source of disturbance for wildlife: A systematic review. PLoS ONE 12(6): e0178448 <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0178448>

Pour en savoir plus

Michael Schaad

Tél. 041 462 97 35

michael.schaad@vogelwarte.ch

Station ornithologique suisse

Seerose 1, CH-6204 Sempach

+41 41 462 97 00

E-Mail

Compte postal:

IBAN CH47 0900 0000 6000 2316 1

